



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 28 avril 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière-adjointe.

Est également absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

**CE-2004-655** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 95 992,17 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 165 475,56 \$ ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 2 992,19 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 12 - 597 414,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15 et la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 12 :

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>               | <b>Montant</b> | <b>Période</b>      |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------|---------------------|
| Liste PA numéro 13               | Pièces de comptes à payer        | 95 992,17 \$   | 12 au 16 avril 2004 |
| Liste PD numéro 15               | Pièces de comptes à payer        | 165 475,56 \$  | 12 au 16 avril 2004 |
| Liste des réquisitions numéro 12 | Pièces de comptes à payer        | 2 992,19 \$    | 12 au 16 avril 2004 |
| Liste des embauches numéro 12    | Embauche de personnel temporaire | 597 414,42 \$  | 5 au 9 avril 2004   |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2002.

Adoptée.

**CE-2004-656** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 - 201 065,19 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 14 AVRIL 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant total de 201 065,19 \$ pour la période du 7 au 14 avril 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

CE-2004-657

**MODIFICATIONS AU PROGICIEL DU MODULE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF -  
GESTION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES - HARFAN TECHNOLOGIES INC. -  
70 150,87 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise un progiciel développé et supporté par la firme Harfan Technologies inc. pour la gestion de sa flotte de véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a identifié plusieurs améliorations à apporter à ce progiciel qui faciliteraient la gestion efficace de l'entretien préventif de ses véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Harfan Technologies inc. a émis une proposition pour le développement et l'implantation de ces fonctionnalités supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme Harfan Technologies inc. pour le rehaussement du module d'entretien préventif du système de gestion de flotte de véhicules.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 70 150,87 \$ incluant les taxes sur présentation des factures de la firme Harfan Technologies inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION                                   |
|--------------------|--------------|---|
| 11-40006-001-45976 | 65 881,75 \$ | Syst. gestion - ateliers mécaniques logiciels |
| 04-13493           | 4 269,12 \$  | TPS à recevoir ristourne                      |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-658

**VERSEMENT DES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LA COUR MUNICIPALE AUX  
ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les archives* stipule à son article 15 que : « Tout organisme public visé aux paragraphes 1<sup>o</sup> ou 3<sup>o</sup> de l'annexe [ dont les tribunaux ] doit, une fois par année, verser au conservateur les documents inactifs dont le calendrier de conservation prévoit la conservation permanente »;

**CONSIDÉRANT QUE** la division des archives de l'ex-Ville de Gatineau conservait, traitait et diffusait les archives de la Cour municipale de Gatineau et ce, conformément à une entente verbale avec les Archives nationales du Québec – Centre de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** les ex-Villes de Hull et d'Aylmer versaient aux Archives nationales du Québec respectivement depuis 1988 et 1996 les archives de leur Cour municipale respective;

**CONSIDÉRANT QUE** la section gestion des documents et des archives au Service du greffe désire verser annuellement les archives provenant des anciennes et de la nouvelle Cour municipale aux Archives nationales du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité désigne et autorise le chef de la section gestion des documents et des archives au Service du greffe à verser aux Archives nationales du Québec et ce, conformément à l'article 15 de la *Loi sur les archives*, les archives judiciaires de la Ville de Gatineau et autorise le chef de la section gestion des documents et des archives au Service de greffe à signer tous les documents nécessaires à ces versements annuels.

Adoptée.

**CE-2004-659**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-11 - 74 942,44 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-11 d'un montant total de 74 942,44 \$ pour la période du 23 au 29 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-660**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-12 - 14 094,31 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 d'un montant total de 14 094,31 \$ pour la période du 30 mars au 5 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-661**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-13 - 8 693,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-13 d'un montant total de 8 693,75 \$ pour la période du 6 au 12 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-662**     **SOUMISSION 2003 SP 168 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - STATIONNEMENT DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 166 410,12 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour l'aménagement du stationnement du Théâtre de l'Île, au montant total de 166 410,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 30 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30137-004-45977 | 160 623,49 \$  | Aménagement et réfection de divers parcs aménagement stationnement Théâtre de l'Île |
| 04-13493           | 5 786,63 \$    | TPS à recevoir ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-663**     **SOUMISSION 2004 SI 081 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT D'UN CAMION AVEC BOÎTE DE SERVICE ET TRANSFERT DE NACELLE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 90 617,68 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture d'un camion de 7938 kg (17 500 lb) PNVB minimum avec boîte de service et transfert de nacelle, excluant l'allocation d'échange, pour la somme de 90 617,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 avril 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 90 617,68 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                       |
|--------------|----------------|--|
| 06-30209-007 | 85 103,02 \$   | Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé) |
| 04-13493     | 5 514,66 \$    | TPS à recevoir ristourne                                 |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 209-2004.

Adoptée.

CE-2004-664

**SOUSSION 2004 SP 005 - 130247 CANADA INC. - PAVAGE INTER-CITÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JEAN-DALLAIRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 187 759,91 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 130247 Canada Inc. - Pavage Inter-Cité, 485, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement au parc Jean-Dallaire au montant total de 187 759,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30137-003-45978 | 81 333,53 \$ | Aménagement et réfection de divers parcs aménagement parc Jean-Dallaire           |
| 06-20046-003-45979 | 95 000,00 \$ | Aménagement-équip.parcs,-sentier-passerelle r.b. amén. parc Jean-Dallaire phase 1 |
| 04-13493           | 11 426,38 \$ | TPS à recevoir ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004

Adoptée.

CE-2004-665

**SOUSSION 2004 SP 052 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE TROIS CAMIONNETTES ET D'UNE VOITURE INTERMÉDIAIRE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 100 071,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 10 mars 2004, à savoir :

**ANNEXES A ET B - CAMIONNETTES DEMI-TONNE ET TROIS-QUARTS DE TONNE**

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture d'une camionnette demi-tonne avec boîte de six pieds et d'une camionnette trois-quarts de tonne avec boîte de huit pieds, au montant total de 55 803,23 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe A et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe B.

**ANNEXE C - CAMIONNETTE QUART DE TONNE**

Au Royaume Ford Inc., 850, Principale, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1L5, pour la fourniture d'une camionnette quart de tonne avec boîte de six pieds, au montant total de 22 419,52 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**ANNEXE D - VOITURE INTERMÉDIAIRE**

Jules Baillot et Fils Ltée, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour la fourniture d'une voiture intermédiaire, au montant total de 21 849,00 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 100 071,75 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|--------------|--------------|---|
| 06-30209-001 | 47 244,73 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P.<br>(à être approuvé) |
| 06-30209-002 | 46 737,02 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P.<br>(à être approuvé) |
| 04-13493     | 6 090,00 \$  | TPS à recevoir ristourne                                    |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004.

Adoptée.

**CE-2004-666** **SOUMISSION 2004 SP 054 - PRONEX EXCAVATION INC. - RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT - 544, RUE MAIN - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 94 573,55 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pronex Excavation Inc., 468, Laviolette, St Jérôme, Québec, J7Y 2T7, pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement sur la rue Main, pour la somme de 94 573,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30122-003-45980 | 88 818,15 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur de Gatineau |
| 04-13493           | 5 755,40 \$  | TPS à recevoir ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-667** **SOUMISSION 2004 SP 072 - AQUA DATA INC. - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE ET DE VANNES DE CONDUITES MAÎTRESSES DANS LES SECTEURS DE BUCKINGHAM, DE MASSON-ANGERS, DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 117 717,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua Data Inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresses pour les secteurs de Buckingham, de Masson-Angers, de Hull et d'Aylmer pour l'année 2004, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

| <b>DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>                                   | <b>PRIX UNITAIRE<br/>(excluant les taxes)</b> |
|--|---|
| Analyse et inspection des bornes d'incendie                      | 29,07 \$                                      |
| Analyse et inspection des vannes                                 | 40,59 \$                                      |
| Analyse et inspection des vannes – travail de nuit               | 43,59 \$                                      |
| Analyse et inspection des bornes d'incendie –<br>travail de nuit | 32,07 \$                                      |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

| <b>POSTE</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|--|
| 02-22290-521 | Bornes-fontaines – entretien et réparation – infrastructures |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-668**

**SOUMISSION 2004 SP 080 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE -  
PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE DES  
OPÉRATIONS DE TERRAIN - 119 177,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les divers travaux reliés au programme d'ajustement des structures, aux prix unitaires, excluant les taxes, de chaque article apparaissant au tableau ci-après, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

| <b>DESCRIPTION</b>  | <b>PRIX UNITAIRE<br/>(taxes non inclus es)</b> |
|---|--|
| Regards à Regards à ajuster<br>avec nouveaux cadres auto-ajustables<br>AJ-750-SR, mais avec couvercles<br>existants S-402 | 673 \$   |
| Couvercles de regards pour cadres<br>auto-ajustables AJ-775   | 320 \$   |
| Puisards à ajuster avec nouveaux<br>cadres ajustables AJ-750-SR   | 673 \$   |
| Couvercles de puisards pour cadres<br>auto-ajustables AJ-750-SR   | 319 \$   |
| Têtes de boîtes de vanne à remplacer<br>par têtes auto-ajustables   | 275 \$   |
| Anneaux de béton pour ajustement<br>de moins de 300 mm  | 176 \$   |
| Anneaux de béton pour ajustement<br>de 300 mm   | 199 \$   |

Anneaux de béton pour ajustement  
de 600 mm 224 \$

Pavage supplémentaire 90 \$ m.c.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41540-521 – Puisards et regards - Entr.Rép./Infras. et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-669**

**SOUSSION 2004 SP 085 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE DEUX  
CAMIONNETTES À CABINE MULTIPLACE AVEC BENNE BASCULANTE -  
SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 94 585,06 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de deux camionnettes à cabine multiplace avec benne basculante, pour la somme de 94 585,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 avril 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 94 585,06 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 06-30209-002 | 44 414,48 \$   | Achat de véhicules et équipements T.P.<br>(à être approuvé) |
| 06-30209-007 | 44 414,48 \$   | Achat de véhicules et équipements T.P.<br>(à être approuvé) |
| 04-13493     | 5 756,10 \$    | TPS à recevoir ristourne                                    |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004.

Adoptée.

**CE-2004-670**

**VENTE À L'ENCAN - 5 JUIN 2004 - EFFETS NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE  
POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur du Service de police à tenir samedi le 5 juin 2004 au Stade Pierre Lafontaine, 225, rue Saint-Antoine, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés détenus par le Service de police, effets composés principalement de bicyclettes, d'appareils électroniques et d'outils de tous genres.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service de police à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

Les revenus liés à cet encan seront imputés au poste budgétaire 01-42130 « Encan de police » et les frais seront imputés au poste budgétaire 02-21100 « Administration – Police ».

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-671**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ROND POINT - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Rond Point dans le cadre de l'organisation de la fête de quartier – pique-nique des pompiers, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation de développement communautaire Rond Point, à l'attention de monsieur Mathieu Dupont, 390, avenue de Buckingham, 2e étage, Gatineau, Québec, J8L 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972    | 1 000 \$       | Jocelyne Houle - de Buckingham – subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 71497-692    | 1 000 \$     |               | Jocelyne Houle 17 – aménagement / équip. non-capitalisable |
| 11417-972    |              | 1 000 \$      | Jocelyne Houle - de Buckingham / subventions               |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-672**

**SUBVENTION DE 150 \$ DES CONSEILLERS JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD JENNINGS - AGENCE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALE DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS (ADIRO) CONCERNANT LE PROJET SOLIDARITÉ QUÉBEC-NICARAGUA - 25 MAI 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'Agence de développement internationale de la région de l'Outaouais (ADIRO) à l'attention de madame Geneviève Poirier-Beauchamp, 20 de Mérignac, Gatineau, Québec, J8R 3T7, à titre de subvention pour le projet Solidarité Québec-Nicaragua – stage du 25 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                    |
|-----------|---------|--|
| 11403-972 | 50 \$   | Richard Jennings - de Deschênes<br>subventions |
| 11412-972 | 100 \$  | Joseph De Sylva - du Versant<br>subventions    |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-673** **SUBVENTION DE 150 \$ - BLITZ DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Bruce Lemieux Golf, 818, chemin Doherty, L'Ange Gardien, Québec, J8L 2E4, à titre de subvention au profit du Blitz du Club Lions de Buckingham (paniers de Noël).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                     |
|-----------|---------|---|
| 11416-972 | 50 \$   | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>subventions |
| 11417-972 | 100 \$  | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>subventions   |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-674** **SUBVENTION DE 850 \$ GALA DE L'EXCELLENCE 2004 - ÉTUDIANT OUTAOUAIS - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de la Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Mario Crevier, trésorier, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, à titre de subvention pour le Gala de l'excellence 2004 de l'Étudiant Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION   |
|-----------|---------|---|
| 11401-972 | 50 \$   | André Levac - d'Aylmer<br>subventions               |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac<br>Beauchamp subventions |
| 11402-972 | 50 \$   | R. Alain Labonté - De Lucerne<br>subventions        |
| 11411-972 | 50 \$   | Paul Morin - des Promenades<br>subventions          |
| 11416-972 | 50 \$   | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>subventions     |

|           |        |  |
|-----------|--------|--|
| 11418-972 | 100 \$ | Yves Ducharme - Maire subventions                  |
| 11406-972 | 100 \$ | Louise Poirier - de L'Orée du Parc subventions     |
| 11407-972 | 100 \$ | Pierre Phillion – de St-Raymond/Vavier subventions |
| 11409-972 | 100 \$ | Simon Racine- de Limbour subventions               |
| 11408-972 | 50 \$  | Denise Laferrière - de Hull subventions            |
| 11403-972 | 50 \$  | Richard Jennings - de Deschênes subventions        |
| 11417-972 | 50 \$  | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions         |
| 11412-972 | 50 \$  | Joseph De Sylva - du Versant subventions           |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-675**      **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation des aînés de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jim Bisson, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                |
|--------------|----------------|-----------------------------------|
| 11418-972    | 200 \$         | Yves Ducharme - Maire subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-676**      **AUTORISER LES CONSEILLERS R. ALAIN LABONTÉ, PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SYLVA À PARTICIPER AU 12<sup>e</sup> SÉMINAIRE SUR LA POLICE PROFESSIONNELLE DE TYPE COMMUNAUTAIRE - LÉVIS - 5 ET 6 MAI 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers R. Alain Labonté, Pierre Phillion et Joseph De Sylva à participer au 12<sup>e</sup> séminaire sur la police professionnelle de type communautaire qui se tiendra à Lévis, les 5 et 6 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre de Séminaire Intersection – Service de police de Lévis, 1035 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec, G0W 5M6, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE           | MONTANT | DESCRIPTION                            |
|-----------------|---------|--|
| 11100-311-30011 | 890 \$  | Conseil municipal congrès et colloques |
| 11100-311-30021 | 890 \$  | Conseil municipal congrès et colloques |
| 11100-311-30016 | 890 \$  | Conseil municipal congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-677**

**AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU AU PROFIT DE SPORT ÉTUDES BASEBALL GATINEAU LE 8 JUILLET 2004 - 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par la Polyvalente Nicolas-Gatineau au profit de Sport Études Baseball Gatineau, le 8 juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Polyvalente Nicolas-Gatineau /Sport Études Baseball Gatineau, 468, rue Lafrance, Gatineau, Québec, J8P 6C5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11414-972 | 100 \$  | Aurèle Desjardins - du lac Beauchamp subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-678**

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS AURÈLE DESJARDINS ET ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAI INC. - 20 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Aurèle Desjardins et André Levac à participer à une activité au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais le 30 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11414-972    | 10 \$          | Aurèle Desjardins - du lac Beauchamp subventions |
| 11401-972    | 10 \$          | André Levac - d'Aylmer subventions               |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins prend son siège.

**CE-2004-679**

**ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - 2004 SI 117 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉINSPECTION DE PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES - SERVICE DE L'ÉVALUATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres sur invitation pour le mandat de services professionnels d'évaluateurs agréés pour la réinspection d'immeubles à vocation unique de nature industrielle comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération, services, soumission, clauses administratives, offre de prix et offre de services.

De plus ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection soit : monsieur Jacques Tremblay, directeur du Centre de services de Gatineau et du Service d'évaluation, monsieur Claude Laramée, chef des opérations, Service d'évaluation et monsieur Robert Valin, chef de division non résidentielle, Service d'évaluation et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée.

**CE-2004-680**

**MUTATION DE MONSIEUR LUC ST-DENIS AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - ADMINISTRATION, ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – administration, éthique et développement organisationnel au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur Luc St-Denis au poste de chef de division – administration, éthique et développement organisationnel au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. St-Denis sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. St-Denis sera celui de chef de division selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 - Service de sécurité incendie – Administration incendie – État-major/pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2002.

Adoptée.

**CE-2004-681**

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DANIELLE ST-PIERRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DIVISION FÊTES ET FESTIVALS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Module de la culture et des loisirs, division fêtes et festivals (poste numéro 288 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Danielle St-Pierre, au poste de secrétaire au Module de la culture et des loisirs, division fêtes et festivals.

Madame Danielle St-Pierre est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Danielle St-Pierre sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Josée Gaudreault, secrétaire au Service d'ingénierie prévue le 29 avril 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71050-112 – Administration fêtes et festivals – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-682**

**INTÉGRATION OFFICIELLE DE MADAME CARMEN LAVERGNE AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - DIRECTION AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Carmen Lavergne avait été intégrée au poste de secrétaire administrative – soutien – conseillers au Service du greffe, section soutien aux élus (poste numéro 600 au plan d'effectifs);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Carmen Lavergne avait déposé une plainte conformément à l'article 9 du protocole relatif aux modalités et aux conditions accessoires à l'intégration des cols blancs de la nouvelle Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire spécialisée – direction au Centre de services d'Aylmer est actuellement vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre d'entente a été signée par les parties le 13 avril 2004 afin d'intégrer directement madame Carmen Lavergne au poste de secrétaire spécialisée – direction au Centre de services d'Aylmer (poste numéro 78 au plan d'effectifs) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'intégration officielle de madame Carmen Lavergne au poste de secrétaire spécialisée - direction au Centre de services d'Aylmer.

L'entrée en fonction de madame Carmen Lavergne est effective à compter de la signature de ladite entente.

Le salaire de madame Carmen Lavergne sera celui de la classe 4, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Cols blancs syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-683**

**DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS LEBEAU AU POSTE DE RESPONSABLE ACHATS ET CONTRATS AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Lebeau, occupant le poste de responsable, achats et contrats au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Denis Lebeau, au poste de responsable, achats et contrats au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 7 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Denis Lebeau les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Denis Lebeau de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-684\***

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR SERGE SURPRENANT, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1<sup>er</sup> MAI 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Surprenant, agent au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite anticipée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette date, monsieur Serge Surprenant aura complété 30 ans et 11 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de monsieur Serge Surprenant, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Serge Surprenant leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-685\* RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR PAUL RICHARD, MAGASINIER, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Paul Richard, magasinier, Module de l'administration et des finances, a déposé une demande pour sa retraite anticipée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette date, monsieur Paul Richard aura complété 16 ans et 10 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de monsieur Paul Richard à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Paul Richard leurs remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-686\* MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ALLOCATION AUTOMOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de chargé de projet – centre d'appels non-urgents (CANU) au Centre de services d'Aylmer, de chef de formation au Service de sécurité incendie ainsi que de superviseur – stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier du Module de la protection des personnes et des biens nécessitent de nombreux déplacements automobiles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces postes n'ont pas été identifiés à l'annexe C – Politique – Allocation automobile du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les directions du Centre de services d'Aylmer et du Module de la protection des personnes et des biens ont demandé que ces postes soient inclus à l'annexe C de la politique afin de réduire les budgets d'entretien associés à un véhicule :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant les postes de chargé de projet – centre d'appels non-urgents (CANU) au Centre de services d'Aylmer, de chef de formation au Service de sécurité incendie ainsi que de superviseur – stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier du Module de la protection de la personne et des biens avec une allocation de 1 520 \$ annuellement. Ces modifications seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

De plus, le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-687**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-329 - AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SYLVIE MORIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'ÉVALUATION, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du prêt de personnel (madame Paulette Ménard) au centre local de développement (CLD), le poste de secrétaire au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire est devenu vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de sa résolution numéro CE-2002-329 adoptée le 26 mars 2002 afin de le lire comme suit :

Ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Sylvie Morin au poste de secrétaire au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire à compter du 18 mars 2002 et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de madame Sylvie Morin est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe IV, échelon 11 de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-688**

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME LYZANNE GODIN, TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lyzanne Godin, occupant le poste de technicienne à la comptabilité au Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 23 avril 2004 au 21 janvier 2005 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Module concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Lyzanne Godin un congé sans solde pour la période du 23 avril 2004 au 21 janvier 2005.

Adoptée.

**CE-2004-689**

**PROLONGATION DES CONTRATS ET ENTENTES SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER AU 31 DÉCEMBRE 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier a reçu le mandat d'évaluer les différentes options s'offrant à la Ville en matière du contrôle animalier sur l'ensemble du territoire de la ville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes, contrats et subventions avec les sous-traitants actuels venaient à échéance le 30 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu consentement afin de reconduire les contrats existants jusqu'au 31 décembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 2004, les ententes et subventions suivantes concernant le contrôle animalier :

- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Buckingham
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Gatineau
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville d'Aylmer
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville de Hull
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Buckingham

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE              | MONTANT   | DESCRIPTION                          |
|--------------------|-----------|--------------------------------------|
| 02-29200-439-45981 | 85 517 \$ | Contrôle animalier autres/techniques |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-690**

**MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU, PHASE III - AJUSTEMENT AU MANDAT DES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS LORS DE LA CONSTRUCTION - 223 348,36 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-402, adoptée le 9 avril 2002, mandatait entre autres les firmes Les Architectes Carrier, Savard, Cima +, s.e.n.c. et Groupe Conseil GENIVAR inc. pour la préparation des plans et devis de construction du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais et l'agrandissement de la salle Odyssée à la Maison de la culture de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau, phase III);

**CONSIDÉRANT QU'II** y a lieu d'ajuster les honoraires des firmes Les Architectes Carrier, Savard, Cima +, s.e.n.c. et Groupe Conseil GENIVAR inc. pour les services durant la construction puisque ces services ont été requis pour une durée excédentaire de plus de 10 mois à celle prévue au contrat de construction, soit à partir du 13 mars 2003 jusqu'au 28 février 2004, que les réunions de chantier ont dû être hebdomadaires au lieu de bimensuelles et que la charge de travail au bureau exigée pour répondre aux demandes accrues de l'entrepreneur s'est avérée de beaucoup supérieure à ce qui est normalement attendu sur un contrat similaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans leurs lettres du 10 et 13 novembre 2003 et du 2 février 2004, les firmes Les Architectes Carrier, Savard, Cima +, s.e.n.c. et Groupe Conseil GENIVAR inc. demandent, à la Ville de Gatineau, d'ajuster leurs honoraires afin de refléter les conditions d'exécution de leurs mandats sur le projet de la Maison de la culture de Gatineau, phase III;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement selon la méthode à pourcentage sur la base de la plus basse soumission conforme et ensuite sur le coût réel de construction des arrêtés en conseil 2402-84, pour les honoraires de surveillance en architecture et 1235-87, pour les honoraires de surveillance en ingénierie est inadéquat et non représentatif des efforts rendus par le personnel des firmes Les Architectes Carrier, Savard, Cima +, s.e.n.c. et Groupe Conseil GENIVAR inc. et qu'il y a lieu d'appliquer un ajustement selon la méthode horaire prévue aux dits décrets en vigueur lors de l'octroi des mandats :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'ajuster en fonction de la méthode horaire prévue aux décrets 2402-84 et 1235-87, les honoraires de surveillance de la firme Les Architectes Carrier, Savard d'un montant de 98 588,71 \$ incluant les taxes, ceux de la firme Cima +, s.e.n.c., d'un montant de 62 429,67 \$ incluant les taxes et ceux de la firme Groupe Conseil GENIVAR inc. d'un montant de 62 329,98 \$ incluant les taxes pour des services lors de la construction, pour le projet de la Maison de la culture de Gatineau, phase III.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 06-06910-004-45982 | 209 756,20 \$  | Agrandissement Maison de la culture de Gatineau honoraires professionnels |
| 04-13493           | 13 592,16 \$   | TPS à recevoir ristourne  |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 06-06910-006 | 38 282,92 \$ |               | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau / Frais de Financement     |
| 06-06910-004 |              | 38 282,92 \$  | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau/ Honoraires professionnels |
| 06-06910-005 | 44 789,95 \$ |               | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau / Contingences             |
| 06-06910-004 |              | 44 789,95 \$  | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau/ Honoraires professionnels |

|              |              |   |
|--------------|--------------|---|
| 06-06910-002 | 89 771,02 \$ | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau/<br>Équipements spécialisés |
| 06-06910-004 | 89 771,02 \$ | Agrandissement maison de la Culture de Gatineau/ Honoraires professionnels  |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-691**     **SOUSSION 2003 SI 252 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE CABINE MULTIPLACE, QUATRE ROUES MOTRICES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 58 532,77 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat d'une camionnette à cabine multiplace à quatre roues motrices incluant toutes les options demandées, pour la somme de 58 532,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 9 janvier 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                    |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30069-001-45983 | 54 970,67 \$   | Acquisition véhicules – Incendie 1 camion pick-up 4X4 |
| 04-13493           | 3 562,10 \$    | TPS à recevoir ristourne                              |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-692**     **DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER DANS LA NUIT DU 3 MAI 2004 À PARTIR DE 23 H JUSQU'À 7 H LE 4 MAI 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Excavation Loiselle et frères inc. doit faire l'installation d'une vanne d'aqueduc sur la conduite existante du boulevard Saint-Joseph et terminer l'installation du réseau temporaire d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** si ces travaux sont fait de nuit, aucun commerce et riverain touchés par les travaux seront privés d'eau pendant leurs heures d'ouverture :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande d'autorisation de l'entrepreneur Excavation Loiselle et frères inc. pour travailler dans la nuit du 3 mai à partir de 23 h jusqu'à 7 h le 4 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-693

**VERSEMENT D'UNE PRIME ANNUELLE AU RENDEMENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son contrat de travail monsieur Mark B. Laroche, directeur général, est admissible à une prime annuelle au rendement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'évaluation du directeur général a procédé à son évaluation pour l'année 2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le versement d'une prime au rendement de 14 750 \$ à monsieur Mark B. Laroche, directeur général, le tout conformément au contrat de travail intervenu entre monsieur Laroche et le comité de transition.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                             |
|--------------|----------------|--|
| 13100-115    | 14 750 \$      | Direction générale – Réguliers – Non syndiqués |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2004.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
**MME JOCELYNE HOULE**  
 Maire suppléante  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**MME MICHELINE LAROUCHE**  
 Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
 Comité exécutif